



## MAIRIE D'ILLANGE

### ARRÊTÉ

N° 2024-002 du 30 janvier 2024

Le Maire de la Commune d'Illange,

**IMPASSE DU FORT BARREE**

**DU 05/02 AU 15/03/2024**

MARC LUCCHINI  
MAIRE

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** la demande de la société EUROVIA 2, route de Metz, 57192 FLORANGE qui souhaite un arrêt de la circulation pour des travaux de création du réseau d'eaux pluviales impasse du fort, 57970 ILLANGE

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** La société EUROVIA est autorisée à procéder aux travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales impasse du fort.

Cette autorisation est accordée **du 05 février au 15 mars 2024**.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit 24h/24h. L'impasse sera barrée à la circulation de 7h30 à 17h00 du lundi au vendredi. Elle reste accessible aux piétons durant les travaux.

**Article 3 :** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4 :** M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- M. le Directeur de l'entreprise EUROVIA
- M. le Chef de Centre d'Illange et de Yutz
- M. le Directeur – SDIS de la Moselle

Le présent arrêté a été  
publié le 31 janvier 2024



Illange, le 30 janvier 2024

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, Marc Lucchini.